

COMMUNIQUÉ CGT NMCA

STATIONNEMENT SITE CONNEXIO

Chères collègues, chers collègues,

Vous avez récemment appris, par voie d'affichage, qu'à compter du 12 janvier 2026, dans le cadre du chantier de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, l'intégralité du parking extérieur du site sera fermée pour une durée indéterminée. Cette décision fait suite à la récupération prochaine, par Réseau Ferré de France, du terre-plein situé au pied de l'immeuble Connexio, jusqu'à présent utilisé par les agents. Cette seule opération entraînera la suppression d'environ 200 places de stationnement.

Ces suppressions interviennent dans un contexte déjà extrêmement tendu. Les parkings du site sont régulièrement saturés et au moins 1 500 agents seront directement impactés. La situation est d'autant plus préoccupante que l'administration a récemment fait le choix de réduire le nombre de jours de télétravail, contraignant un nombre croissant d'agents à se rendre quotidiennement sur site, sans qu'aucune solution de stationnement ni qu'aucun plan de mobilité adapté n'aient été anticipés.

Par ailleurs, de nombreux dysfonctionnements persistent depuis plusieurs mois. Le contrôle des accès aux parkings demeure insuffisant, des véhicules extérieurs aux services continuent d'y stationner, les barrières sont fréquemment hors service et les règles d'attribution des places restent peu lisibles, voire parfois arbitraires. Les agents résidant dans les collines niçoises ou dans des communes éloignées sont particulièrement pénalisés, les transports en commun demeurant, pour beaucoup, inadaptés aux contraintes professionnelles et aux horaires de travail.

Nous rappelons que si l'employeur n'a pas l'obligation légale de fournir une place de stationnement à chaque agent, il porte en revanche la responsabilité des conséquences de ses choix d'organisation, notamment la concentration des effectifs sur un même site et la remise en cause du télétravail.

Face à cette situation préoccupante, nous vous encourageons à interpeller vos hiérarchies et à faire remonter vos difficultés.

L'administration vous a informé hier qu'un parking de substitution allait vous être réservé.

Une réunion se tiendra ce jeudi sur les modalités de stationnement du site, ce sera l'occasion pour notre organisation syndicale de porter la voix des agents de l'ensemble des sites de l'Arénas, et de travailler à d'éventuels ajustements nécessaires et pérennes.

Nous restons bien évidemment à votre disposition et à votre écoute.

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR
33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11
MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR
PAGE FACEBOOK : [@CGTNMCA](#)

